

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue le lundi 19 décembre 2022, à 19 h, en la salle des délibérations du conseil sise au 10, chemin Delangis, sous la présidence de monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Mesdames et Messieurs les conseillers : Alexandra Lemay
 Jacinthe Breault
 Marc Pelletier
 Mélanie Desjardins
 Dominique Mondor
 Mannix Marion

M. Pascal Blais, directeur général et greffier-trésorier et M. Miguel C. Rousseau, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, sont aussi présents.

M. le maire, Alain Bellemare, présente les « Faits saillants du budget 2023 ». Il mentionne différentes actions prévues, les grandes lignes de la taxation 2023 et l'envergure du programme triennal en immobilisations des années 2023 à 2025 inclusivement.

Le directeur général et greffier-trésorier produit l'avis de convocation, lequel a été expédié à tous les membres conformément à la Loi.

Le sujet à l'ordre du jour est le suivant :

- 1- Adoption du budget 2023 et du programme triennal en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;
- 2- Période de questions.

Adoption du budget 2023 et du programme triennal en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 :

2022-1219-503

Le directeur général et greffier-trésorier soumet les prévisions budgétaires pour l'année 2023. Le sommaire ci-après fait partie intégrante du présent procès-verbal.

REVENUS

Fonds d'administration

Revenus de sources locales

Taxes

. Foncières générales	(4 172 500 \$)	
. Foncières – Amélioration du réseau routier	(475 800 \$)	
. Foncières, Sûreté du Québec	(951 500 \$)	
. Service eau/compensation	(363 520 \$)	
. Service égout/compensation	(258 750 \$)	
. Répartition locale	(1 659 715 \$)	
. Enlèvement des ordures	(430 925 \$)	
. Service éclairage/compensation	<u>(39 080 \$)</u>	-8 351 790 \$

Compensation tenant lieu de taxes

. Immeubles/écoles élémentaires	<u>(95 000 \$)</u>	-95 000 \$
---------------------------------	--------------------	-------------------

Autres services rendus

A) <u>Administration générale</u>			
. Location – Terrains industriels	(30 000 \$)		
. Autres – Photocopies	(150 \$)		
. Publicité – Le Paulois	<u>(2 250 \$)</u>	(32 400 \$)	
B) <u>Transport</u>			
. Location - Abri portatif et divers (fonte, fer)	(500 \$)		
. Recouvrement - Voirie	(12 000 \$)		
. Location local (70, chemin Delangis)	<u>(7 500 \$)</u>	(20 000 \$)	
C) <u>Hygiène du milieu</u>			
. Racc. aqueduc/égout et compteurs d'eau	<u>(11 000 \$)</u>	(11 000 \$)	
D) <u>Urbanisme</u>			
. Recouvrement - Urbanisme	<u>(3 000 \$)</u>	(3 000 \$)	
E) <u>Loisirs et culture</u>			
. Inscriptions - Cours divers	(22 000 \$)		
. Inscriptions - Semaine de relâche	(5 500 \$)		
. Inscriptions - Camp de jour	(120 000 \$)		
. Location - Terrains sportifs	<u>(350 \$)</u>	(147 850 \$)	
F) <u>Centres communautaires et bibliothèque</u>			
. Location de salles	(16 000 \$)		
. Revenus de conciergerie	(4 000 \$)		
. Amendes et location de volumes	<u>(250 \$)</u>	(20 250 \$)	
G) <u>Loyers</u>			
. Location - Gymnase (école)	(1 000 \$)		
. Location - Pavillon du Parc	(6 000 \$)	(7 000 \$)	
H) <u>Autres</u>			
	<u>(50 \$)</u>	<u>(50 \$)</u>	-241 550 \$

Autres revenus de sources locales

. Permis - Fosses septiques	(500 \$)		
. Permis de construction	(12 500 \$)		
. Intérêt de banque	(60 000 \$)		
. Intérêt arriérés de taxes	(68 274 \$)		
. Droits sur les mutations	(500 000 \$)		
. Amendes et pénalités	(45 000 \$)		
. Remb. redevances sablières	(1 000 \$)		
. Remb. rôle en ligne	(6 000 \$)		
. Bornes de circuit électrique	(500 \$)		
. Modification zonage	<u>(750 \$)</u>	-694 524 \$	

Transferts inconditionnels

. Pacte fiscal (TVQ)		-82 000 \$
----------------------	--	-------------------

Transferts conditionnels

. Subvention - Programme d'aide à la voirie locale	(12 000 \$)
. Subvention - Passages à niveau	(10 500 \$)
. Subvention - Emplois d'été	(4 000 \$)
. Subvention - Famille au Jeu	0 \$
. Subvention - Fête de la famille	(2 500 \$)
. Commandites - Mardis d'août	(2 000 \$)

. Commandites - Folies blanches	(1 000 \$)	
. Subvention - politique familiale/mada	(6 000 \$)	
. Subvention - Collecte sélective	0 \$	
. Subvention - Soirée des Bénévoles	(500 \$)	
. Subvention - Progr. d'accompagnement en loisir	(3 500 \$)	
. Intérêt - Pavillon du parc Amyot, Préco rue Royale et Place Morin, TECQ, PIQM, bibliothèque	(52 000 \$)	-94 000 \$

TOTAL DES REVENUS : **-9 558 864 \$**

Plus : affectations

. Affectation - surplus accumulé	(700 000 \$)	
. Affectation - fonds de roulement	243 295 \$	-456 705 \$

GRAND TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS : **-10 015 569 \$**

DÉPENSES

Administration générale

. Législation	237 703 \$	
. Application de la loi	1 000 \$	
. Gestion financière et administrative	864 014 \$	
. Greffe et élection	0 \$	
. Évaluation	91 084 \$	
. Autres	396 165 \$	1 589 966 \$

Sécurité publique

. Police	944 375 \$	
. Répartition - MRC	8 229 \$	
. Protection contre l'incendie	386 600 \$	
. Sécurité civile (services professionnels)	99 200 \$	1 438 404 \$

Transport routier

. Voirie municipale	1 099 200 \$	
. Enlèvement de la neige	420 650 \$	
. Éclairage de rues	67 050 \$	
. Circulation	12 000 \$	
. Transport en commun	141 790 \$	1 740 690 \$

Hygiène du milieu

. Aqueduc	373 520 \$	
. Traitement des eaux usées	109 610 \$	
. Égouts	160 265 \$	
. Enlèvement et destruction des ordures	409 289 \$	
. Bacs roulants bleus	21 636 \$	
. Autres (CARA)	200 \$	
. Répartition - MRC	13 427 \$	1 087 947 \$

Urbanisme et mise en valeur du territoire

. Urbanisme et zonage	340 825 \$	
. Promotion et développement industriel	45 537 \$	
. Office municipal d'habitation	16 564 \$	402 926 \$

Loisirs

. Complexe communautaire	100 375 \$	
. Gymnase - école	1 000 \$	
. Patinoires et anneau de glace	80 250 \$	
. Parcs et terrains de jeux	174 300 \$	
. Pavillon du parc	33 400 \$	
. Activités - Camp de jour	368 941 \$	
. Autres	353 119 \$	
. Fête de la Famille	13 290 \$	
. Semaine de relâche	15 000 \$	1 139 675 \$

Culture

. Bibliothèque	213 550 \$	
. Concerts - Mardis d'août	34 500 \$	248 050 \$

Autres dépenses

. Frais de financement	767 911 \$	767 911 \$
------------------------	------------	------------

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : **8 415 569 \$**

Autres activités financières

. Remboursement capital		1 204 500 \$
-------------------------	--	--------------

État activités - investissement **395 500 \$**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : **10 015 569 \$**

Considérant que, d'après ses prévisions budgétaires, la Municipalité de Saint-Paul a, à prévoir au cours de l'année 2023, des dépenses s'élevant à 10 015 569 \$;

Considérant que, pour défrayer ces susdites dépenses, la Municipalité de Saint-Paul prévoit des revenus non fonciers de 4 415 769 \$;

Considérant que, pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis la somme de 5 599 800 \$;

Considérant que le conseil municipal doit également adopter le programme des dépenses en immobilisations pour 2023, 2024 et 2025;

Considérant que M. Alain Bellemare, maire, explique verbalement les orientations et les impacts des prévisions budgétaires 2023;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que les prévisions budgétaires 2023 ainsi que le chiffré 2023 soient adoptés dans leur forme et teneur;
- 3- Que, pour fins d'équilibre budgétaire, une somme de 700 000 \$ provenant du surplus libre soit appropriée au présent budget;

- 4- Qu'une taxe foncière générale soit et est imposée sur les biens-fonds imposables de la Municipalité de Saint-Paul au taux de 0,765 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation, le tout, tel que porté au rôle d'évaluation en vigueur aux fins de pourvoir aux dépenses du budget ci-dessus adopté;
- 5- Que le conseil municipal précise que le taux de la taxe foncière générale de 0,765 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation apparaîtra au compte de taxes comme suit :

taxe foncière générale :	0,570 \$ du 100 \$ d'évaluation;
amélioration du réseau routier :	0,065 \$ du 100 \$ d'évaluation;
foncière, Sûreté du Québec :	<u>0,130</u> \$ du 100 \$ d'évaluation;
	0,765 \$
- 6- Que, de plus, le conseil municipal adopte le document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 » dans sa forme et teneur.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Réjean St-Yves :

M. Réjean St-Yves, demeurant au 219, rue Lasalle, Saint-Paul, demande quels seront les gros projets pour l'année 2022?

M. le maire, Alain Bellemare, mentionne à M. St-Yves que le gros projet pour l'année 2023 est le parc des Berges, celui-ci sera financé en partie par la vente des terrains du secteur et par une subvention gouvernementale.

M. le maire mentionne qu'il y aura aussi l'entretien de certains équipements dans les parcs et des travaux de réfections de certaines rues.

Comme deuxième question, M. Réjean St-Yves demande si les investissements prévus pour l'usine de filtration des eaux sont inclus dans le budget 2023?

M. le maire, Alain Bellemare, mentionne à M. St-Yves que les coûts sont actuellement inconnus, les projets d'agrandissements sont pour 2028 et ne touchent donc pas le budget 2023.

Finalement, M. Réjean St-Yves demande quel est l'impact de la charge des salaires sur le budget 2023?

M. le maire, Alain Bellemare, mentionne à M. St-Yves que l'augmentation des salaires pour 2023 représente 6,8 % tel qu'il a été négocié en 2019. Il est important pour la Municipalité de garder des conditions similaires aux villes voisines. M. le maire mentionne cependant que le salaire des élus a été limité à 3 % avec un montant forfaitaire de 2 % pour l'année 2023 seulement.

Fin de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, à 19 h 27.

(Signé)

Alain Bellemare

Pascal Blais

M. Alain Bellemare
Maire

M. Pascal Blais
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire